ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER DU PUY DE DÔME

CHARTE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- Favoriser la chasse et la gestion durable du grand gibier en France, quand les prélèvements sont équilibrés et pratiqués avec le respect de l'animal.
- Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, d'éthologie et d'écologie de la grande faune.
- Veiller à la conservation des milieux naturels nécessaires à la vie de la faune sauvage.
- Améliorer les procédés de chasse et les modes de gestion des populations, notamment grâce à des plans de chasse quantitatifs et qualitatifs adaptés.
- Savoir mettre en œuvre des méthodes modernes d'aménagement des territoires pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des populations.
- Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- Utiliser les armes et les munitions les plus adéquates, en s'efforçant de pratiquer les tirs dans les meilleures conditions de sécurité, d'efficacité et de la façon la plus humanitaire.
- Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et raisonnée du grand gibier.

Contact : 15, rue du clos, 63910 VERTAIZON – tel. : 06 44 14 02 18 – adcgg63@gmail.com
Siège social : Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme 26, rue Aimé Rudel, 63370 LEMPDES